

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU lundi 31 août 2020

L'an deux mille vingt et le lundi trente-et-un août à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni au Centre de congrès Le Manège, sous la présidence de M. Thierry Repentin, maire.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	ELECTION D'UN ADJOINT	Thierry Repentin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales ; A élu Monsieur Daniel BOUCHET en qualité de 10ème Adjoint au Maire de Chambéry (43 voix pour).	12 min
2	INDEMNITES DES ELUS	Aurélie Le Meur	Mis aux voix, Mmes Nathalie Colin-Cocchi, Sandrine Garcin, Laïla Karoui, Sylvie Koska, Alexandra Turnar, MM. Aloïs Chassot, Michel Dantin, Xavier Dullin, Guy-Pierre Martin, Walter Sartori, s'étant abstenus (10), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve l'enveloppe globale affectée aux indemnités des élus ; Prend acte que le Maire renonce à percevoir l'indemnité maximale fixée par le code général des collectivités territoriales ; Décide de l'indemnisation des conseillers municipaux dans le respect de cette enveloppe ; Approuve la majoration des indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués Approuve les répartitions individuelles des attributions prévues entre le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux selon le tableau annexé, Décide que le versement de ces indemnités prend effet à la date de prise de fonctions des élus ; Inscrit les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.	18 min
3	RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE	Farid Rezzak	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend acte du bilan 2019 de la commission communale d'accessibilité de la ville de Chambéry.		49 min
4	CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITE DES COLLECTIVITES FRANCAISES POUR LE LIBAN	Aurélie Le Meur	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Attribue une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association Cités Unies France pour la contribution au fonds de solidarité des collectivités françaises pour le Liban ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.	57 min

5	MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	Thierry Repentin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Accepte à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret, par dérogation aux dispositions L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;</p> <p>Approuve le remplacement de Monsieur Dominique LOCTIN par Monsieur Gaëtan PAUCHET et modifie en conséquence la répartition des sièges au sein du conseil d'administration du CCAS.</p>	1h02
6	DESIGNATIONS COMPLEMENTAIRES DES ELUS AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLES CHAMBERIENS - ECOLES MATERNELLES ET ECOLES ELEMENTAIRES	Lydie Mateo	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL :</p> <p>Par dérogation à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, accepte à l'unanimité de ne pas procéder au vote par bulletin secret ;</p> <p>Procède à la désignation des élus suppléants pour représenter la Ville de Chambéry au sein des conseils d'écoles, maternelles et/ou élémentaires, chambériens qui suivent :</p> <p><u>Ecoles maternelles et élémentaires</u> : Bellevue: Michel DANTIN; Biollay: Guy-Pierre MARTIN; Caffè: Aloïs CHASSOT; Chambéry le Vieux: Florence BOURGEOIS; Chantemerle: Nathalie COLIN-COCCHI; Haut-Mâché: Aloïs CHASSOT; Jacques PREVERT: Walter SARTORI; Jean JAURES: Sandrine GARCIN; Jean ROSTAND: Walter SARTORI; Mollard: Salim BOUZIANE; Pasteur : Marielle THIEVENAZ; Pommeraie: Claire PLATEAUX; Simone VEIL: Nathalie COLIN-COCCHI; Stade: Xavier DULLIN; Vert Bois: Farid REZZAK; Waldeck ROUSSEAU: Sylvie KOSKA; Madeleine REBERIOUX: Alexandra TURNAR ;</p> <p><u>Ecoles maternelles</u> : Châtaigniers: Laïla KAROUI; Combes: Philippe VUILLERMET; Grenouillère : Farid REZZAK ;</p> <p><u>Ecole élémentaire</u> : Pré de l'âne : Laïla KAROUI.</p>	1h03

7	DESIGNATIONS COMPLEMENTAIRES DES ELUS REPRESENTANTS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET DES LYCEES	Lydie Mateo	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte de ne pas procéder au vote à bulletin secret, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ; Modifie la délibération DCM-2020-121 et procède au remplacement de Madame Sara ROTELLI par Madame Raphaële MOURIC, au sein du LEP Louis Armand, en qualité de membre titulaire ; Procède à la désignation des élus suppléants pour représenter la Ville de Chambéry au sein des conseils d'administration des collèges et lycées suivant : Collège de Bissy : Marianne BOUROU Collège de Côte Rousse : Florence BOURGEOIS Collège Jules Ferry : Marielle THIEVENAZ Collège Louise de Savoie : Jean-Pierre CASAZZA Lycée Louis Armand : Jean-François BECCU LEP Louis Armand : Jean-Benoît CERINO LEP La Cardinière : Raphaële MOURIC Lycée Monge : Marie BENEVISE LEP Monge : Philippe VUILLERMET Lycée Vaugelas : Jean-Benoît CERINO	1h05
8	DESIGNATION D'ELUS REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION REGIE COUP DE POUCE	Françoise Rahard	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret Désigne Madame Cyndie PICOT en tant qu'élue titulaire et Madame Sabrina Fatma HAERINCK en tant qu'élue suppléante pour représenter la Ville de Chambéry au sein de l'association Régie Coup de pouce.	1h06
9	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019-2020 DES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION	Lydie Mateo	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le versement des montants proposés aux écoles élémentaires et maternelles privées sous contrat d'association ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de forfait communal avec les cinq écoles concernées ; Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2020 (ligne 65738 213).	1h07
10	SIGNATURE CONVENTION DE FINANCEMENT « FABRIQUE NUMERIQUE DE TERRITOIRE »	Benjamin Louis	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les termes de la convention financière jointe ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention financière.	1h16
11	SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	Jean-Pierre Casazza	Mis aux voix, Mme Alexandra Turnar, n'ayant pas pris part au vote (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le versement d'une subvention d'équipement d'un montant maximum de 205 000 euros à Arc-en-cirque sur présentation des factures ; Approuve l'annulation de la subvention de 1 000 euros à l'association Artefakt attribuée lors du conseil municipal du 10 février 2020 ; Dit que les crédits sont inscrits au budget principal.	1h20

12	CITE DES ARTS : REVISION DE LA FACTURATION SUITE AU CONFINEMENT	Jean-Pierre Casazza	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les révisions exceptionnelles de facturation telles que présentées dans ce rapport.	1h23
13	TARIFS D'ACCES AUX EQUIPEMENTS CULTURELS - ANNEE 2020-2021	Jean-Pierre Casazza	Mis aux voix, MM. Michel Camoz, Guy- Pierre Martin et tous les membres de l'association Les Amis d'Hector, n'ayant pas pris part au vote, MMes Nathalie Colin- Cocchi, Sandrine Garcin, Laïla Karoui, Sylvie Koska, Alexandra Turnar, MM. Aloïs Chassot, Michel Dantin, Xavier Dullin, Walter Sartori, s'étant abstenus (9), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les tarifs pour la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021, tels que présentés en annexe de la délibération ; Approuve la convention de partenariat entre la Ville et le Crédit Agricole des Savoie, et autorise le Maire ou son représentant à la signer.	1h25
14	DÉSIGNATION DES ÉLUS SIÉGEANT AU CONSEIL POUR LES DROITS ET LES DEVOIRS DES FAMILLES (CDDF)	Thierry Repentin	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales ; Prend acte de la désignation du Conseiller Municipal délégué à la tranquillité publique, la prévention et la sécurité pour représenter M. Le Maire à la présidence de cette instance Approuve la composition de ce conseil comprenant : > Des représentants du conseil municipal, comprenant des membres de la majorité et de la minorité: Monsieur Dominique LOCTIN Monsieur Salim BOUZIANE Madame Lydie MATEO Madame Françoise RAHARD Madame Sandrine GARCIN > Des représentants des services de l'État, > Des représentants du Conseil Départemental, > Des représentants des bailleurs sociaux, > Des personnes œuvrant dans le domaine de l'action sociale, sanitaire et éducative, de l'insertion et de la prévention de la délinquance qui seront désignées par arrêté du Maire, après avis des institutions et associations concernées.	1h36

15	CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RÉALISATION D'UNE PRESTATION D'ASSURANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE ET APPROBATION DU LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE CORRESPONDANT	Martin Noblecourt	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la création d'un groupement de commande avec le CCAS de Chambéry dont la commune de Chambéry sera le coordonnateur, ayant pour objet la réalisation d'une prestation d'assurance de la flotte automobile de chacun des membres du groupement à compter du 1er janvier 2021 ; Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande, ci-annexée ; Approuve le lancement d'un appel d'offre pour la réalisation de cette prestation d'assurance ; Autorise le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir et tous documents nécessaires à sa passation.	1h37
16	INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	Thierry Repentin	Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport.		1h39
17	VŒU DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE « DEMAIN CHAMBÉRY » -- LYON-TURIN	Isabelle Dunod	Mis aux voix, Mmes Nathalie Colin-Cocchi, Sandrine Garcin, Laïla Karoui, Sylvie Koska, Alexandra Turnar, MM. Aloïs Chassot, Michel Dantin, Xavier Dullin, Guy-Pierre Martin, Walter Sartori, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : En séance, un élu demande le vote du présent vœu au scrutin secret : mis aux voix, le vote au scrutin secret est rejeté (35 voix contre, 10 voix pour); Approuve le présent vœu relatif au « Lyon-Turin ».	1h39
18	VOEU : LYON-TURIN	Aloïs Chassot	Mis aux voix, Mmes Nathalie Colin-Cocchi, Sandrine Garcin, Laïla Karoui, Sylvie Koska, Alexandra Turnar, MM. Aloïs Chassot, Michel Dantin, Xavier Dullin, Guy-Pierre Martin, Walter Sartori, votant POUR (10) et 34 voix contre, le rapport est rejeté	LE CONSEIL MUNICIPAL : Rejette le vœu proposé relatif au Lyon-Turin.	2h08

19	VOEU : EUROSTAR	Aloïs Chassot	Mis aux voix, Mme Lydie Mateo, s'étant abstenue (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Soutient le vœu proposé relatif à la question de l'Eurostar.	2h09
----	-----------------	---------------	--	--	------

* N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des conseils municipaux, disponibles sur le site internet de la ville, sont chapitrées par délibération

Affiché à l'Hôtel de Ville le **02 SEP. 2020**

Thierry Repentin
Maire

